



Synthèse des réponses aux questions adressées dans le cadre du projet INIBU

Accès à la plateforme et modalités de soumission

- **Que faire en cas de problème technique ?**
En cas de problème technique vous devez créer un nouveau compte sur la plateforme INIBU. Si le problème persiste, n'hésitez pas à contacter l'équipe du projet à inibu@fxb.org.
- **Que faire si le problème persiste ?**
Vous pouvez utiliser le bouton « Envoyer un message » disponible sur chaque page du dossier en ligne, ou écrire à inibu@fxb.org.
- **Existe-t-il un canevas de présentation du projet ?**
La soumission doit s'effectuer uniquement via la [plateforme en ligne](#) :
- **Dans quelle langue postuler ?**
En Français ou en anglais uniquement
- **Pourquoi la réunion prévue en ligne le 31 juillet 2025 a-t-elle été modifiée ?**
Après concertation technique, il a été constaté que des problèmes de connexion pouvaient survenir. Nous avons donc décidé de recueillir les questions par écrit. Le 30 juillet, un e-mail a été envoyé aux candidats ayant déjà entamé le processus, les invitant à transmettre leurs questions à inibu@fxb.org jusqu'au 10 août.

Éligibilité des organisations

- **Récapitulatif des entités éligibles**

Les entreprises privées à vocation sociale mais avec but lucratif si elles démontrent une utilité sociale claire pour la communauté. Les associations de jeunes

- **Récapitulatif des entités non-éligible**

Les coopératives, Les organisations religieuses ou politiques, les entités non reconnus (sans reconnaissance communale ou ordonnance ministérielle).

Nombre de projets et zone géographique

- **Une organisation peut-elle soumettre plusieurs projets dans la même commune ou un projet combiné (ex. environnement et élevage) avec un budget augmenté ?**

Non. Chaque organisation peut soumettre un seul projet dans une seule des trois communes d'intervention.

- **Le projet INIBU peut-il s'étendre à d'autres communes de la province de Burunga ?**

Dans cette première phase, le projet se concentre sur Bururi, Rumonge et Matana. Une extension à d'autres communes est possible ultérieurement, et fera l'objet d'un nouvel appel.

Critères d'évaluation et sélection

- **Quels critères seront utilisés pour évaluer les projets soumis ?**

La qualité, la faisabilité, la pertinence pour la communauté cible et la durabilité des actions.

- **Comment garantir l'équité d'accès pour les zones reculées ou à faible connectivité ?**

L'équipe veille à garantir un accès équitable en tenant compte de ces contraintes.

- **Un candidat sans expérience en gestion de projet peut-il être retenu ?**

Oui, si l'idée est innovante et bien structurée.

- **Y a-t-il une exigence de cofinancement ?**

Oui, un cofinancement minimum de 5 % est demandé, pouvant être valorisé en nature.

- **Quelle est la méthode de sélection du jury et comment garantir son impartialité ?**

Le jury est composé de membres de FXB (siège et bureau Burundi) ainsi que de représentants de la Coopération Monégasque. La sélection s'appuie sur des critères prédéfinis figurant au règlement (page 4).

- **Le fonds prévoit-il un accompagnement technique pour les projets retenus ?**
Oui, un appui technique et un renforcement des capacités sont prévus.
- **Comment la durabilité des projets est-elle évaluée ?**
La durabilité est un critère d'évaluation à part entière.
- **Y aura-t-il un suivi et une évaluation après mise en œuvre ?**
Oui, des clauses de suivi et d'évaluation sont prévues.
- **Les candidats recevront-ils un retour expliquant les raisons d'un rejet ou d'une acceptation ?**
Oui, un retour d'information est prévu.

Domaines, budget et durée des projets

- **Quels domaines sont concernés ?**
 - Autonomisation et renforcement des filles/femmes
 - Agriculture et élevage
 - Éducation et formation professionnelle
 - Entrepreneuriat et employabilité
 - Inclusion des groupes vulnérables ou marginalisés
 - Adaptation climatique et protection de l'environnement
- **Quels types de projets sont encouragés ?**
 - Projets intégrant une dimension genre
 - Projets à dimension environnementale
 - Approches basées sur les droits
 - Projets novateurs adaptés au territoire cible
- **Quel est le montant maximum de la subvention ?**
Jusqu'à 10.000 € par projet. Cofinancement minimum de 5 % requis (y compris en nature).
- **Que peut couvrir le budget ?**
 - Dépenses bénéficiant directement aux bénéficiaires (recommandé)
 - Dépenses liées directement aux activités (recommandé)
 - Salaires (partiellement)
 - Frais de mobilité (partiellement)
 - Achat de matériel

- **Quelle est la durée des projets ?**
Minimum 6 mois – maximum 12 mois.
- **Peut-on postuler pour un projet déjà commencé ?**
Oui, mais sans financement rétroactif pour les dépenses engagées avant la signature de l'accord.

Processus et calendrier de sélection

- **Comment se déroule la sélection ?**
Vérification de l'éligibilité et de la conformité administrative ; établissement d'une short-list ; évaluation qualitative par le jury ; décision finale conjointe FXB / Coopération Monégasque.
- **Annonce des résultats**
Les résultats seront communiqués au plus tard le 26 septembre 2025.